



## SIDECAR WEB Créer un véhicule déneigement-damage

Transport marchandises > à 7,5 tonnes / Transport voyageurs ≥ 10 places / Déneigement-damage  
[www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

### DÉNEIGEMENT-DAMAGE

Profil : préparer ou valider

► Accès : Mes véhicules / Liste des véhicules / Créer un véhicule

Accueil Mon compte Mes véhicules Mes demandes Aide

Gestion du parc de véhicules

1 véhicule(s) déclaré(s) au titre de l'activité Déneigement / Damage

| Immatriculation | Numéro de châssis | Type de véhicule | EDH ? | Début d'exploitation | Fin d'exploitation | Rechercher |
|-----------------|-------------------|------------------|-------|----------------------|--------------------|------------|
|                 |                   | CAM (Camions)    |       | 01/01/2022           | 05/05/2023         |            |

1 élément 10 Rechercher

Créer un véhicule

### Descriptif de votre véhicule

Détail du véhicule

Descriptif de votre véhicule

Type de véhicule\*

Pays\*

Immatriculation\*

Numéro de châssis

Type de carburant\*



Les champs  
marqués d'un \*  
sont obligatoires.

Précédent Suivant

## FICHE DÉTAILLÉE DE L'EXPLOITATION DU VÉHICULE

### Étape 1 : Renseignez le descriptif de votre véhicule

- ▶ Type de véhicule (Rubrique J.1 du certificat d'immatriculation. A défaut d'immatriculation, les types de véhicules proposés sont les dameuses ou les chasses neige non immatriculés). Pour les types de véhicules TRA, VASP ou CAM indiquez si l'engin constitue un ESH (Engin de Service Hivernal). Si le véhicule n'est pas un ESH et n'est pas une dameuse, vous devez attester que le véhicule est équipé d'un outil spécifique pour l'activité de déneigement des voies ouvertes à la circulation publique ;
- ▶ Renseignez le pays ayant délivré le certificat d'immatriculation ;
- ▶ Renseignez l'immatriculation du véhicule ou, pour les dameuses et les chasses neige non immatriculés, le numéro de châssis (série) de l'engin ;
- ▶ Renseignez le numéro de châssis (non obligatoire pour les véhicules hors dameuses ou chasses neige non immatriculés) ;
- ▶ Renseignez le type de carburant repris sur le certificat d'immatriculation (gazole par défaut).

### Étape 2 : Renseignez le début et, le cas échéant, la fin d'exploitation de votre véhicule

Fiche détaillée de l'exploitation du véhicule

**Début d'exploitation\*** ⓘ

**Fin d'exploitation** ⓘ

 Valider

- ▶ Renseignez la date d'entrée du véhicule dans le parc (date d'achat du véhicule ou de début de location, crédit-bail ou sous-location) ;
- ▶ Renseignez la date de sortie du véhicule du parc (date de vente, date de fin du contrat de location, crédit-bail ou sous-location). Cette date doit être renseignée dès la création du véhicule dans le parc si le véhicule est entré et sorti durant une même année civile.



### DEMANDE D'ASSISTANCE EN LIGNE

Si vous rencontrez une difficulté technique avec un service en ligne, faites une demande d'assistance via l'[Outil en Ligne de Gestion de l'Assistance \(OLGA\)](#).

Vous pouvez également [consulter la fiche 8](#) concernant l'assistance.